

La Chape Liquide®

SP®

Le sol de ce local est réalisé avec **La Chape Liquide® SP®**

Applicateur Agréé

Date de coulage

Avis Technique/DTA n° 13/10-1069

La Chape Liquide® SP® est un mortier autonivelant à base de sulfate de calcium, pour chapes de sol.

Sur tous supports, **La Chape Liquide® SP®** est idéale en enrobage de planchers chauffants ou rafraîchissants, en chape flottante sur isolants thermiques ou acoustiques, pour la réalisation de grandes superficies, ou en rénovation de bâtiments.

Conditions de réalisation



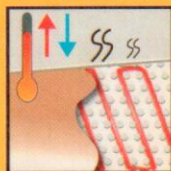
1 jour



à partir de 2 jours

Lors du coulage, et au minimum pendant 24 heures après le coulage, le local doit rester fermé, et la chape protégée de l'ensoleillement direct. La chape est accessible un jour plein après le coulage. Pour assurer un bon séchage, le local doit être alors bien aéré, y compris en période de chauffe. Le stockage sur la chape, la ré-humidification accidentelle, un temps humide ou froid ralentissent le séchage.

Mise en chauffe des planchers chauffants ou rafraîchissants



La première mise en chauffe obligatoire des planchers chauffants ou rafraîchissants peut être effectuée dès 7 jours après le coulage.

Le chauffage est arrêté au moins 2 jours avant la mesure de l'humidité résiduelle et la pose du revêtement de sol.

Il sera remis en route au plus tôt 48 heures après la pose du revêtement de sol (une semaine pour les parquets).

La Chape Liquide® SP®

En apposant sa marque dans le cadre ci-contre, l'Applicateur de **La Chape Liquide® SP®** (Avis Technique/DTA 13/10-1069) atteste qu'elle ne comporte pas de pellicule de surface, ou bien qu'il l'a éliminée s'il y en avait.

Préalablement à la pose, l'Entreprise de revêtement de sol doit nettoyer la surface de la chape ; cette opération est distincte de l'aspiration suivant l'éventuel ponçage réalisé par l'Applicateur.

Pose du revêtement de sol



L'Entreprise de revêtement de sol doit vérifier l'humidité résiduelle de **La Chape Liquide® SP®** avant la pose du revêtement (maximum 0,5% ou 1% selon les revêtements). Cette vérification se fait à l'aide de la bombe au carbure (demander conseil à l'Applicateur de la chape).